DEMANDE DE PAIEMENT DES ALLOCATIONS COMPLEMENTAIRES DE MALADIE OU D'ACCIDENT

F2

pour ouvrier(ère) plus jeune que 55 ans

A renvoyer au :
FONDS SOCIAL DES ENTREPRISES COMMERCIALES
DU METAL (S.C.P. 149/04)
Avenue Jules Bordet 164 - 1140 BRUXELLES

T. 02/778.62.00 - Fax. 02/778.62.22

A REMPLIR PAR L'EMPLOYEUR

Nom ou raison sociale de l'employeur .....

rue ..... n° ..... Boîte : .....

Code postal ..... Commune .....

N° O.N.S.S. : ⌊ ⌋⌊ ⌋⌊ ⌋ -⌊ ⌋⌊ ⌋⌊ ⌋⌊ ⌋⌊ ⌋⌊ ⌋⌊ ⌋ -⌊ ⌋⌊ ⌋ (Complet) Tél. ..... / .....

L'employeur soussigné déclare sur l'honneur que l'ouvrier(ère) a été en congé de maladie (autre que professionnelle) ou d'accident ininterrompu (autre qu'un accident de travail) *(1)*

depuis ..... jusqu'au ....., soit au total ..... jours civils

☐ TEMPS PLEIN
☐ MI-TEMPS

..... / ..... / 20..... Signature : Cachet de la firme

(1) La rechute d'une même maladie fait partie intégrante de l'incapacité précédente si elle survient dans les 14 premiers jours calendrier qui suivent la fin de cette période d'incapacité.

A REMPLIR PAR L'OUVRIER(RE)

Je soussigné : nom, prénom .....

rue ..... n° ..... Boîte : .....

Code postal ..... Commune .....

N° de registre national ⌊ ⌋⌊ ⌋ ⌊ ⌋⌊ ⌋ ⌊ ⌋⌊ ⌋ -⌊ ⌋⌊ ⌋⌊ ⌋ -⌊ ⌋⌊ ⌋

IBAN BE ⌊ ⌋⌊ ⌋ ⌊ ⌋⌊ ⌋⌊ ⌋⌊ ⌋ ⌊ ⌋⌊ ⌋⌊ ⌋⌊ ⌋ ⌊ ⌋⌊ ⌋⌊ ⌋⌊ ⌋

Si numéro de compte étranger, remplir n° BIC

BIC ⌊ ⌋⌊ ⌋⌊ ⌋⌊ ⌋⌊ ⌋⌊ ⌋⌊ ⌋⌊ ⌋

Tél. ouvrier(ère) .....

..... / ..... / 20..... Signature de l'ouvrier(ère)

A REMPLIR PAR LA MUTUELLE

Nom de la mutuelle .....

rue ..... n° ..... Boîte : .....

Code postal ..... Commune .....

Nous attestons que l'ouvrier(ère) susnommé(e) ..... bénéficie (a bénéficié) des indemnités primaires de l'A.M.I. du chef d'accident ou maladie depuis ..... / ..... / 20..... jusqu'au ..... / ..... / 20.....

à ..... , ... / ..... / ..... Signature

Cachet de la mutuelle

REMARQUE
L'ayant-droit et l'Organisme de Paiement sont priés de vérifier l'exactitude de toutes les mentions, spécialement ***le numéro de registre national****, et, éventuellement, d'en demander la rectification suivant la procédure prévue.*
Vos données à caractère personnel seront enregistrées dans le fichier du Fonds de Sécurité. En vertu de la loi du 8 décembre 1992 sur la protection de la vie privée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification de ces données.

(Formulaire édition 2011)